



CEE, un dispositif pérenne Quoi de neuf pour la 4^e période ?

Avec le démarrage de la quatrième période au 1^{er} janvier 2018, le dispositif des CEE a franchi un nouveau palier.

En effet, l'objectif a été fortement relevé : 1200 TWh cumac en classique et 400 TWh cumac en précarité énergétique, ce qui va inciter les énergéticiens obligés à intensifier leurs actions auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités.

C'est l'opportunité pour ces acteurs d'engager des travaux de rénovation sur leur patrimoine en finançant une bonne partie de leurs opérations.

Cette réunion technique, dans le prolongement des journées techniques CEE de l'ADEME des 5 et 6 décembre 2017, vise à :

- **Renforcer la visibilité du dispositif CEE auprès des bénéficiaires (entreprises/ collectivités /particuliers)**
- **Démystifier la complexité du dispositif et expliquer de manière simple et opérationnelle comment constituer des dossiers CEE et comment bénéficier des avantages du dispositif.**
- **Favoriser l'émergence de nouveaux partenariats et projets d'économies d'énergie en renforçant la visibilité des différents acteurs du dispositif.**
- **Partager avec les experts représentant les 3 acteurs clés du dispositif CEE : la Direction Générale de l'Énergie et du Climat, l'ADEME et l'ATEE.**

L'ATEE PACA vous invite à participer, en partenariat avec la CCI Nice Côte d'Azur, à des débats sur ce dispositif qui concerne de nombreuses entreprises et collectivités.

Pour bénéficier des objectifs nationaux de réductions des consommations d'énergies, faire face aux contraintes énergétiques locales et dans le but de renforcer la performance énergétique des entreprises, la CCI Nice Côte d'Azur déploie un plan d'actions qui a pour objectifs de :

1. [Sensibiliser et informer](#) les entreprises aux solutions d'efficacité énergétiques ;
2. [Accompagner les entreprises](#) à réduire leurs consommations et dépenses énergétiques par des actions et conseils spécifiques ;
3. Soutenir le développement économique des professionnels de l'énergie par l'animation de filières sur son territoire : [Club Smart Grids](#), [Groupement PV06](#).

Cette réunion technique s'adresse aux bénéficiaires des CEE (industriels, collectivités locales, copropriétés), à leurs fournisseurs d'équipements éligibles aux CEE ainsi qu'à leurs bureaux d'études.



PROGRAMME

Animation de la journée par Philippe BERTHELOT – Chargé de mission ATEE PACA

09H30 / 10H00 - Accueil café –

10H00 / 10H10 - Introduction et objectifs de la journée –

Jean-Pierre SAVARINO – Président, CCI Nice Côte d’Azur

Michel ESTEVE – Président, ATEE PACA

10h10 / 10H40 - Rappels sur le fonctionnement du dispositif et bilan de la 3^{ème} période des CEE :

Elodie TRAUCHESSEC – ADEME - Service Climat (Sophia Antipolis)

10h40 / 11H00 - Règles générales et modalités administratives de la 4^{ème} période – Rôle et obligation des délégués :

Marie PAUSADER - DGEC - Bureau Économies d’ Énergies et Chaleur Renouvelable

11h00/11H10 - Questions/Réponses

11h10/11h50 - Évolutions clés pour la 4^{ème} période:

Marc GENDRON – ATEE, Délégué Général du Club CEE

11h50/12H00 - Questions/Réponses

12h00 - Conclusions :

Michel ESTEVE – Président, ATEE PACA

Cocktail déjeunatoire



RENDEZ-VOUS

CCI Nice Côte d'Azur, 20 Boulevard Carabacel, Nice



INSCRIPTION

ATEE PACA – EDF 470 Avenue du Prado 13008 MARSEILLE - paca@atee.fr

Je m'inscris à la réunion technique CEE du 27 Mars 2018

je verse : 20 € (dont TVA 20% - 3.33 €) incluant la rencontre technique et le Cocktail déjeunatoire, par chèque à l'adresse postale ou le jour de la réunion technique, merci.

Je suis adhérent ATEE N° Adhérent : _____ (obligatoire)

Je ne suis pas adhérent à l'ATEE :

Je profite de cette manifestation pour adhérer à l'ATEE pour 2018 :

- Je suis salarié ou indépendant : je verse : 88 € (exonéré de TVA)
- Je suis enseignant ou retraité : je verse : 45 € (exonéré de TVA)
- Je suis étudiant/demandeur d'emploi : je verse : 35 € (exonéré de TVA)

Merci d'établir votre chèque à l'ordre de ATEE - Une facture vous sera adressée à l'encaissement

Nom/Prénom : _____

Société : _____ Fonction : _____

Adresse : _____

Code postal : __ Ville : _____ Code NAF (ex code APE) : _____

Tél. : _____ Mob. : _____ E.Mail : _____

Adresse de facturation si différente de la précédente : _____

Agir ensemble pour une énergie durable, maîtrisée et respectueuse de l'environnement

L'ATEE s'engage pour faire progresser la maîtrise de l'énergie et pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif de l'Association est de favoriser une plus grande maîtrise de l'énergie dans les entreprises et les collectivités et, plus généralement, d'aider les utilisateurs d'énergie à mieux connaître les actions possibles pour économiser et bien gérer l'énergie, ceci afin de concourir à l'objectif national de lutte pour la réduction des gaz à effet de serre, tout en améliorant leur propre rentabilité. Elle compte 2200 adhérents.

- L'ATEE rassemble les acteurs de la chaîne énergétique pour confronter les points de vue et capitaliser les retours d'expériences. Elle rassemble ainsi des personnes ayant des préoccupations similaires et venant d'horizons différents, pour permettre à chacun d'eux d'être mieux informé et plus efficace.
- Réseau national structuré en groupes régionaux, l'ATEE constitue un carrefour d'échanges et de réflexions pour ses adhérents. Ce travail en réseau permet de démultiplier les actions au plus près du terrain et de collaborer avec d'autres acteurs.
- L'ATEE assure une veille économique et technologique pour informer, sensibiliser et motiver. Pour aider ses adhérents dans le développement de leurs connaissances, dans l'optimisation de leur gestion et de leurs prises de décisions, l'Association diffuse une information synthétique et concrète.
- L'ATEE œuvre pour l'intérêt général. Le propre de l'association est de dépasser les intérêts particuliers de chaque adhérent, intérêts parfois contradictoires, et de rechercher les points d'accord, dans le souci de l'intérêt général.
- Dans cette approche ouverte et de consensus pour l'intérêt général, l'ATEE mobilise les compétences et les expériences de ses adhérents pour élaborer des propositions et discuter avec les pouvoirs publics sur les mesures propres à faire progresser la maîtrise de l'énergie et la lutte contre l'effet de serre.

5 Clubs fonctionnent au sein de l'association :

- Le Club Cogénération
- Le Club C2E s'attache à la mise en œuvre pratique du dispositif des Certificats d'économies d'énergie
- Le Club Biogaz vise à favoriser le développement des filières de production et de valorisation du biogaz
- Le Club Stockage d'énergies
- Le Club Power to Gas.

Avec ses délégations régionales, l'association organise chaque année près de 40 journées d'information et visites d'installations techniques dans toute la France.

L'ATEE publie ENERGIE PLUS, la revue bimensuelle de la maîtrise de l'énergie.

En savoir plus : www.atee.fr - www.energie-plus.com - @AssociationATEE